

Avis de nomination

DESTINATAIRES : À tout le personnel et les médecins du
CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Caroline Bourassa-Fulop, directrice médicale des services
professionnels

DATE : Le 3 avril 2025

OBJET : **Nomination de Madame Cynthia Perreault à titre de chef
du Département des sages-femmes**

La directrice de la Direction des services professionnels et de l'enseignement médical du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, Docteure Caroline Bourassa-Fulop, a le plaisir d'annoncer la nomination de Madame Cynthia Perreault au poste de chef du Département des sages-femmes. Celle-ci sera sous la supervision de Docteure Caroline Bourassa-Fulop, DMSP. Cette nomination prend effet le 4 avril 2025.

Diplômée d'un baccalauréat en pratique sage-femme ainsi qu'en administration des services de santé et possédant plus de 20 ans d'expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, Madame Perreault était jusqu'à tout récemment la responsable des services de sage-femme au CISSS de la Montérégie-Ouest. Auparavant elle a notamment occupé la fonction de sage-femme au CISSS de Chaudière-Appalaches et au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et celle-ci souhaite poursuivre l'accompagnement qu'elle offre à l'équipe du CISSS de la Montérégie-Ouest afin de donner les moyens nécessaires pour offrir des services de qualité.

Madame Perreault, avec l'appui donné par le président-directeur général, assurera la mise en application des articles 279 à 290 de la LGSSSS en acheminant les recommandations requises quant à l'octroi des privilèges des membres de son département. Dans l'exercice de ses fonctions, elle jouera un rôle crucial dans la mise en œuvre des articles 216 à 226 de la LGSSSS dans la définition des devoirs, des obligations et de la vision stratégique du Département des sages-femmes au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Nous sommes heureux d'accueillir cette dernière au sein de la direction et nous sommes convaincus qu'elle contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs et des aspirations départementales.